Nations Unies S/PV.8940

Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8940e séance

Mardi 21 décembre 2021, à 10 h 20

New York

Président :	M. Abarry	(Niger)
Membres :	Chine	M. Dai Bing
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Inde	M. Tirumurti
	Irlande	Mme Byrne Nason
	Kenya	M. Ndung'u
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	Mme Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme Gonsalves
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

21-41127 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Je consacrerai mon exposé périodique sur la situation au Moyen-Orient au vingtième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016). Le rapport écrit du Secrétaire général, que les membres du Conseil de sécurité ont déjà reçu, couvre la période du 29 septembre au 9 décembre.

Avant d'aborder les faits nouveaux survenus depuis la présentation du rapport écrit, je voudrais exprimer mon inquiétude persistante face à l'évolution récente de la situation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, en particulier la dégradation des conditions de sécurité. Affrontements, attaques, opérations militaires, notamment en zone A, et niveau élévé de violence mettant en cause les colons se sont poursuivis, de même que les appels des factions palestiniennes militantes à intensifier les affrontements avec Israël.

La persistance de mesures unilatérales, notamment l'expansion des colonies israéliennes, les expulsions et les démolitions, ainsi que la grave crise budgétaire et économique que connaît le territoire palestinien occupé, ne font qu'exacerber la situation et compromettent la stabilité institutionnelle de l'Autorité palestinienne. Si rien n'est fait, je crains non seulement que la situation en Cisjordanie se détériore davantage, mais que cette dynamique ait également des répercussions sur la sécurité à Gaza et fragilise la cessation des hostilités en vigueur depuis le 21 mai. Il est crucial que toutes les parties agissent immédiatement pour apaiser les tensions et rétablir le calme.

Des incidents violents se sont malheureusement poursuivis dans tout le territoire palestinien occupé. Au total, depuis le 29 septembre, 12 Palestiniens, dont une femme et quatre enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes durant des manifestations, des affrontements, des opérations de perquisition et arrestation, des attaques et des attaques présumées contre des Israéliens, ainsi que d'autres incidents dans le territoire palestinien occupé ; et 306 Palestiniens, parmi lesquels trois femmes et 53 enfants, ont été blessés, dont 16 par des tirs à balles réelles. Trente-neuf Palestiniens, dont quatre enfants, ont été blessés par des colons ou autres civils israéliens, qui ont également perpétré 121 attaques au cours desquelles des biens palestiniens ont été endommagés.

Au total, deux civils israéliens ont été tués et 39 Israéliens – 30 civils, dont deux femmes et deux enfants, et neuf membres des forces de sécurité israéliennes – ont été blessés par des Palestiniens lors d'affrontements et d'attaques à l'arme à feu, à l'arme blanche ou au bélier, ainsi que dans des incidents impliquant des jets de pierres et de cocktails Molotov, entre autres. Les Palestiniens se sont livrés à 105 attaques au cours desquelles des biens israéliens ont été endommagés.

Le 10 décembre, un Palestinien a été abattu par les forces de sécurité israéliennes lors d'affrontements près de la ville de Beita, dans la région de Naplouse en Cisjordanie. Il s'agit du neuvième Palestinien tué dans cette zone depuis que des manifestations ont commencé, en mai, dans les environs de Beita, contre l'avant-poste de colonie d'Evyatar, qui a été partiellement évacué en juillet. Le 12 décembre, dans le camp d'Aida, à Bethléem, des affrontements ont éclaté entre des partisans du Hamas et les forces de sécurité palestiniennes dans le cadre des célébrations suivant la libération d'un prisonnier. Deux officiers palestiniens ont été blessés par un engin explosif.

Le 13 décembre, à Naplouse, les forces de sécurité israéliennes ont mené une opération de perquisition et arrestation qui a été suivie d'un échange de tirs avec des Palestiniens armés. Un Palestinien a été tué et deux autres ont été blessés dans des circonstances peu claires. Plus tard ce même jour, une grève générale a eu lieu à Naplouse pour protester contre l'incident. Des affrontements entre les forces de sécurité palestiniennes et d'autres Palestiniens armés ont été signalés pendant les funérailles de l'homme.

Le 16 décembre, un Israélien de 25 ans a été tué par balles par des Palestiniens armés près de la colonie évacuée de Homesh, près de Naplouse. Deux autres Israéliens ont été blessés dans cette attaque. Le 17 décembre, des colons sont entrés dans le village de Qariyout, au sud de Naplouse, où ils ont violemment battu un Palestinien et causé des dégâts matériels. Le 19 décembre, les forces de sécurité israéliennes ont arrêté six

Palestiniens dans le village de Silat al-Harithiya, près de Jénine, parce qu'ils les soupçonnaient d'avoir été impliqués dans la fusillade.

Le 19 décembre toujours, des centaines de colons ont tenté de pénétrer dans l'avant-poste de Homesh et d'y installer des structures illégales, en franchissant les barricades des forces de sécurité israéliennes et en usant de violence contre les soldats israéliens, heurtant notamment un soldat avec un véhicule. Le 20 décembre, le Ministre israélien de la défense, Benny Gantz, a condamné les actes de violence commis par les Israéliens contre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes, déclarant que de telles attaques ne seraient ni acceptées ni tolérées.

Certaines mesures positives ont été prises depuis la présentation du rapport écrit. Le 11 décembre, la Commission électorale centrale palestinienne a organisé le premier tour des élections aux conseils locaux de plusieurs centaines de petites communautés de Cisjordanie, auquel plus de 66 % des électeurs habilités à voter ont participé. Plus de 25 % des candidats étaient des femmes, et neuf d'entre elles étaient têtes de liste. Leur représentation aux conseils locaux atteindra quelque 22 %, ce qui est proche du minimum légal requis, à savoir au moins deux sièges par conseil.

Le 12 décembre, la Commission électorale centrale a annoncé le début des préparatifs pour le second tour des élections municipales dans les grandes communautés de Cisjordanie et dans tous les conseils locaux de Gaza, prévu le 26 mars. Le 14 décembre, des responsables américains et palestiniens se sont rencontrés virtuellement pour renouer le dialogue économique américano-palestinien. Il s'agissait de la première réunion de ce type en cinq ans.

Je voudrais maintenant faire plusieurs observations générales sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016) pendant la période considérée. L'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, reste profondément préoccupante, en particulier au regard de la présentation de projets concernant des zones extrêmement contestées du fait de leur caractère crucial pour la contiguïté d'un futur État palestinien, notamment la zone E1, Atarot et Givat Hamatos.

Les colonies israéliennes s'inscrivent en violation flagrante des résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international, et j'appelle le Gouvernement israélien à cesser immédiatement toutes les activités d'implantation de colonies. Je reste préoccupé par l'expulsion potentielle d'un certain nombre de familles de logements qu'elles occupent depuis des décennies dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan, dans Jérusalem-Est occupée. J'appelle les autorités israéliennes à cesser de déplacer et d'expulser des Palestiniens, et à approuver des projets qui permettraient à ces communautés de bâtir en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

Dans ce contexte, je me félicite du projet de construction de plusieurs milliers de logements pour des Palestiniens dans le quartier occupé d'Al-Isawiya à Jérusalem-Est, ainsi qu'en zone C. Je demande instamment à Israël de continuer à présenter régulièrement de tels projets et de délivrer des permis de construire pour tous les projets précédemment approuvés pour les Palestiniens en zone C et à Jérusalem-Est.

La poursuite de la violence, de l'incitation à la violence et des attaques contre les civils, y compris les actes de terrorisme et les violences sexuelles, exacerbe la méfiance et compromet un règlement pacifique du conflit. Rien ne saurait justifier de tels actes, et ils doivent être condamnés par tous. Je réaffirme que la violence doit cesser et que tous les responsables doivent rendre des comptes.

La détérioration de la situation sécuritaire et socioéconomique dans l'ensemble du territoire palestinien occupé est très préoccupante et doit être inversée. Il est essentiel que les parties évitent de prendre des mesures unilatérales qui modifient les réalités sur le terrain, de façon à réduire les points chauds et la violence dans tout le territoire palestinien occupé. Des efforts concertés plus importants que ce que nous avons vu jusqu'à présent de la part de toutes les parties sont nécessaires pour maintenir le calme, renforcer les institutions palestiniennes et rétablir l'espoir. Par ailleurs, toutes les parties doivent prendre des mesures d'urgence pour renforcer la stabilité économique et institutionnelle de l'Autorité palestinienne, notamment en mettant en œuvre les réformes nécessaires.

Je signale que la situation à Gaza reste également fragile. Si les mesures constructives mises en route pendant la période à l'examen sont encourageantes, d'autres sont nécessaires pour consolider la cessation des hostilités et répondre aux besoins de la population dans la bande de Gaza. Si l'on veut instaurer une stabilité durable, les déplacements et l'accès à l'intérieur et à l'extérieur de la bande doivent être améliorés, l'objectif étant de lever complètement les bouclages, conformément à la résolution 1860 (2009).

Je note également le taux de participation élevé aux élections municipales du 11 décembre, qui fait écho au niveau de mobilisation publique que l'on a observé en amont de la période de campagne pour les élections prévues plus tôt cette année. J'attends avec intérêt le deuxième tour des élections municipales, qui aura lieu le 26 mars, et j'encourage toutes les parties à répondre positivement aux appels lancés par la Commission électorale centrale pour permettre la tenue d'élections locales dans tout le territoire palestinien occupé, y compris à Gaza.

Pour terminer, je voudrais souligner que la montée de la violence à laquelle nous avons assisté ces dernières semaines devrait être un avertissement clair pour nous tous. Si rien n'est fait, les facteurs de conflit qui couvent, tels que décrits dans mon exposé d'aujourd'hui et dans le dernier rapport écrit du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), nous plongeront dans un nouveau cycle de violence destructeur et sanglant. Nous devons agir maintenant pour empêcher que cela ne se produise.

Le renforcement de l'Autorité palestinienne est essentiel au maintien de la stabilité sur le terrain. Les soutiens financiers sont certes fondamentaux, mais ils ne suffisent pas. J'exhorte toutes les parties à prendre des mesures positives et à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour accroître la capacité de l'Autorité palestinienne à répondre aux besoins du peuple palestinien. Dans le même temps, les mesures négatives qui sapent son autorité doivent cesser.

Cette année a été marquée par des changements importants du contexte politique influant sur le conflit, ce qui a placé l'Autorité palestinienne devant les circonstances les plus difficiles qu'elle ait connues depuis sa création. Toutefois, j'aborde l'année prochaine avec détermination en espérant que nous trouverons des possibilités d'inverser les trajectoires négatives et d'œuvrer à un dialogue constructif entre les parties, avec l'appui de la communauté internationale, pour ouvrir à nouveau l'horizon politique.

L'ONU reste déterminée à aider les Palestiniens et les Israéliens à régler le conflit et à mettre fin à l'occupation par la réalisation d'une solution à deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, au droit international et aux accords bilatéraux. Nous poursuivrons nos échanges intensifs avec les parties, le Quatuor pour le Moyen-Orient et les partenaires régionaux et internationaux pour avancer vers la réalisation de cet objectif.

Le Président : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme toujours, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé très utile et instructif.

Les États-Unis sont eux aussi profondément préoccupés par la montée des tensions en Cisjordanie, à l'intérieur et autour de Jérusalem, et en particulier par les violences perpétrées à l'endroit de civils ordinaires qui tentent de mener leur vie du mieux qu'ils peuvent. Nous exhortons les autorités à condamner les actes de violence et à répondre aux attaques de manière proportionnée et raisonnable, afin d'éviter toute perte inutile de vies humaines. De tels épisodes risquent de provoquer une escalade encore plus forte de la violence.

Nous appelons les Israéliens et les Palestiniens à s'abstenir de tout acte qui compliquerait une situation déjà tendue, comme nous venons de l'entendre, et qui saperait les efforts visant à faire avancer une solution négociée à deux États. Au nombre de ces actes figurent les démolitions, l'expansion des colonies, l'expulsion de familles de maisons dans lesquelles elles vivent depuis des générations, l'incitation à la violence et l'indemnisation des personnes emprisonnées pour des actes de terrorisme.

Nous appelons également les autorités à faire pleinement répondre de leurs actes les auteurs de violences. Tous doivent faire face à une justice égale devant la loi.

Les membres des sociétés civiles israélienne et palestinienne ont un rôle important à jouer dans la promotion de la paix. L'Ambassadrice Thomas-Greenfield a rencontré des dirigeants de la société civile à Ramallah et a été franchement inspirée par l'action qu'ils mènent afin de faire progresser la démocratie, les droits de l'homme et les perspectives économiques pour le peuple palestinien. Nous appuyons également le rôle joué par les organisations non gouvernementales israéliennes et palestiniennes pour surveiller les violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent.

Je voudrais également relever l'accueil réservé par le Prince héritier, le cheik Mohamed Bin Zayed Al Nahyan, au Premier Ministre israélien Bennett durant sa visite aux Émirats arabes unis la semaine dernière. Cela démontre qu'un dialogue de bonne foi peut

renforcer la confiance et ouvrir la voie à la coopération pour parvenir à la sécurité, à la prospérité et à la dignité pour tous les Israéliens et tous les Palestiniens. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les Émirats arabes unis lorsqu'ils rejoindront le Conseil le mois prochain, en plus des nouveaux membres que sont l'Albanie, le Brésil, le Gabon et le Ghana.

Les États-Unis restent déterminés à élargir le cercle de la paix entre Israël et ses voisins et à étendre les accords de normalisation. Nous encourageons toutes les personnes qui recherchent la paix au Moyen-Orient à s'engager en faveur d'actes constructifs qui aident les Palestiniens et les Israéliens à coexister et à prospérer.

Alors que les États-Unis ont versé plus de 318 millions de dollars au cours de l'exercice 2021 à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) afin d'aider les Palestiniens dans le besoin, nous sommes profondément préoccupés par le fait que l'Office est une fois de plus confronté à une pénurie financière immédiate. Nous notons le large soutien apporté par les États Membres au travail de l'Office, tel qu'exprimé tout récemment encore durant l'exposé présenté par le Conseil des droits de l'homme au Conseil de sécurité et à l'occasion du débat de l'Assemblée générale sur les questions humanitaires.

Nous remercions les États Membres qui contribuent à l'UNRWA, notamment le Qatar et le Koweït, de leur récente générosité à cet égard. Nous renouvelons notre appel à tous les États Membres pour qu'ils fournissent des contributions financières à l'UNRWA, alors que nous nous employons à en assurer la viabilité financière afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat et fonctionner conformément aux principes humanitaires.

Enfin, si je le puis, puisqu'il s'agit de la dernière séance prévue pour cette année, je voudrais féliciter, au nom de la délégation des États-Unis, la présidence nigérienne. Ce fut une présidence très réussie au cours d'un mois très difficile. Je voudrais également dire, au nom de la délégation des États-Unis, un chaleureux au revoir à nos collègues sortants : l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam. Ils ont été, avec leurs équipes, des collègues solides et efficaces au sein du Conseil au cours des deux dernières années et notre délégation se réjouit de poursuivre son étroite collaboration avec chacune et chacun d'entre eux après leur départ du Conseil.

Je conclurai en citant la dernière ligne de l'une des grandes pièces américaines du XXe siècle. Lorsque vous parlerez de cette expérience – et vous ne manquerez pas de le faire – « n'oubliez pas de le faire avec bienveillance ».

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Tor Wennesland de son exposé circonstancié sur la situation au Moyen-Orient. Il ne sera pas possible de parvenir à une amélioration globale de la situation dans la région du Moyen-Orient sans régler la question palestinienne. Comme l'ont montré les votes qui ont eu lieu en novembre et décembre sur les résolutions thématiques annuelles à l'Assemblée générale, l'écrasante majorité de la communauté internationale est unie dans sa détermination à parvenir à un règlement juste de la question palestinienne.

En l'absence de perspectives d'une relance imminente du processus de paix, ce foyer de tensions persistantes continuera de donner lieu à des vagues de violence. L'escalade observée au mois de mai dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans les régions majoritairement arabes d'Israël en est la preuve évidente. Nous sommes préoccupés par les affrontements récurrents dans la vieille ville de Jérusalem, qui font des blessés et causent des dégâts. Nous appelons les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de prendre des mesures radicales.

La situation est compliquée par des mesures unilatérales, notamment l'expropriation des Palestiniens et la destruction de leurs biens, la construction de colonies, les détentions arbitraires, la violation du statut des Lieux saints et l'incitation à la violence. Le dernier rapport en date du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) donne des statistiques très sombres à cet égard. En particulier, nous nous inquiétons que, à la mi-octobre, les dirigeants israéliens aient annoncé vouloir reprendre la construction de colonies illégales en Cisjordanie, après une brève pause, et multiplier par deux le nombre de colons dans la vallée du Jourdain d'ici à 2026.

Nous appelons les parties à reprendre le processus de paix conformément aux paramètres juridiques internationaux universellement reconnus, en ce compris la solution à deux États. Pour atteindre l'objectif recherché, les parties devront notamment renoncer aux provocations et aux mesures unilatérales qui créent des tendances irréversibles sur le terrain.

Pour sortir de la crise, il convient de dépasser les clivages intra-palestiniens au sein de l'Organisation de libération de la Palestine. Pour notre part, nous sommes toujours prêts à accueillir à Moscou une nouvelle réunion dans ce sens, dès que les principaux mouvements et forces palestiniens seront prêts à s'entendre sur des approches communes et à les inscrire dans un document idoine. Nous comptons à cet égard sur l'aide d'autres parties intéressées, en premier lieu nos amis d'Égypte.

Quant à nous, nous continuons de coopérer avec les Palestiniens et les Israéliens, ainsi qu'avec les acteurs internationaux et régionaux intéressés, notamment dans le cadre du Quatuor pour le Moyen-Orient. Un mois après la visite du Premier Ministre Bennett en Russie, le Président Poutine a rencontré M. Abbas à Sotchi le 23 novembre. Sur le principe, nous sommes favorables à l'initiative du Président palestinien tendant à organiser une conférence internationale sur la question palestinienne. Nous entendons continuer de travailler activement avec nos partenaires du Quatuor, dont la dernière visioconférence en date a eu lieu le 10 décembre. Nos initiatives pour renforcer l'efficacité de ce mécanisme de médiation sont bien connues et sont toujours d'actualité.

Nous attachons une grande importance à la fourniture d'une aide humanitaire intégrale à toutes les personnes qui en ont besoin en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'aux réfugiés palestiniens dans les États arabes voisins. Suite à l'escalade de la violence en mai, il est très important que le cessez-le-feu soit respecté et qu'une aide humanitaire soit fournie aux Palestiniens touchés, en particulier dans la bande de Gaza.

À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par les organisations internationales compétentes, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Durant la Conférence internationale d'appui à l'UNRWA qui s'est tenue à Bruxelles le 16 novembre, la Russie a annoncé son intention de poursuivre son financement, qui implique des contributions volontaires annuelles au budget de l'Office pendant les cinq prochaines années. Nous pensons qu'il est crucial que l'UNRWA puisse poursuivre sans entrave son action humanitaire globale pour les millions de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient.

En guise de conclusion, puisqu'il s'agit de la dernière séance officielle du Conseil cette année, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que toute la délégation du Niger, de la qualité de votre présidence du Conseil de sécurité en décembre. Je saisis également cette occasion pour remercier votre délégation, ainsi que les délégations du Viet Nam, de la Tunisie, de l'Estonie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de leur coopération durant leur mandat de deux ans au Conseil de sécurité, notamment sur la question à l'examen aujourd'hui.

M. Ndung'u (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, de ses observations et de son exposé sur la période considérée. Nous saluons son appel du 17 décembre après la récente escalade de la violence dans le territoire palestinien, y compris à Jérusalem-Est. Comme le souligne le rapport, il s'agit là d'incidents tragiques, qui font des victimes aussi bien parmi les Israéliens que parmi les Palestiniens. Le Kenya continue de condamner fermement ces incidents et autres attaques terroristes et fusillades, que le Hamas et d'autres groupes militants continuent de louer et de revendiquer, notamment la fusillade de novembre dans la vieille ville de Jérusalem et la fusillade meurtrière en Cisjordanie la semaine dernière. Nous réaffirmons qu'aucune cause ne saurait justifier que des civils soient délibérément pris pour cible. Ces actes de terreur doivent cesser.

Le Kenya exhorte tous les responsables politiques, religieux et communautaires des deux camps à se faire entendre. Mais au-delà de se faire entendre, nous exhortons tous les responsables, jeunes et moins jeunes, à rendre visibles les avantages quotidiens que recèlent les efforts constructifs déployés à l'échelon communautaire s'agissant d'atténuer concrètement et systématiquement les cycles de conflit.

Comme le Kenya l'a déjà déclaré, la pleine mise en œuvre et l'application pratique de la résolution 2334 (2016) devront aborder les questions relatives aux colonies de peuplement, à la contiguïté territoriale et à la viabilité de la solution à deux États, dans le cadre de laquelle deux États – Israël et la Palestine – vivraient côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, fondées sur les lignes de 1967.

Si les rapports trimestriels restent indispensables pour tenir le Conseil de sécurité informé des chiffres et des tendances, il faudra beaucoup plus pour briser le cycle du conflit. Il convient de tenir le Conseil au fait des efforts concrets et des mécanismes opérationnels, ou de leur absence le cas échéant, déployés pour remédier à toutes les violations des dispositions de la résolution 2334 (2016), notamment les efforts pour lutter contre le terrorisme et tous les actes de violence contre les civils. Les parties ont une responsabilité particulière à cet égard, et elles doivent en rendre compte.

La résolution 2334 (2016) a été adoptée il y a cinq ans, mais le bilan est très maigre en termes d'application. Depuis des décennies, nous évoquons, à juste titre, une paix globale, juste et durable. Cependant, les éléments concrets de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix semblent toujours intervenir en réaction à un fait nouveau ou pour rattraper un retard. Le Kenya se félicite que le dernier rapport en date insiste sur les tendances importantes de 2021 qui exigent une attention urgente du Conseil de sécurité, notamment l'expansion des colonies, les démolitions et les appels d'offre pour la construction de logements. Cela dit, compte tenu du paragraphe 11 de la résolution 2334 (2016), dans lequel le Conseil de sécurité réaffirme qu'il est résolu à examiner les moyens concrets de faire pleinement appliquer ses résolutions sur la question, nous demandons instamment une analyse approfondie qui porte également sur la corrélation et la contextualisation de ces incidents, et sur leurs implications à court et à long terme pour la mise en œuvre du cadre normatif du processus de paix au Moyen-Orient, lequel comprend la résolution 2334 (2016).

En appelant de nos vœux un rapport analytique, nous ne cherchons pas à critiquer, ni à susciter des polémiques. Il s'agit d'un effort pour sauver la résolution 2334 (2016). C'est là une approche qui, d'après nous, fournira un cadre pragmatique propre à préserver les acquis obtenus à ce jour et à renforcer les principes qui sous-tendent la résolution 2334 (2016), à savoir parvenir à stabiliser la situation, inverser les tendances négatives sur le terrain et créer les conditions nécessaires au succès des négociations directes sur le statut final.

En outre, alors que notre attention se fixe sur Gaza, et à juste titre, nous ne devons pas perdre de vue les problèmes économiques et de sécurité auxquels la Cisjordanie est confrontée. Nous prenons note de l'achèvement, le 11 décembre, de la première phase des élections municipales en Cisjordanie.

Le Kenya se félicite également du dialogue économique entre les États-Unis d'Amérique et la Palestine – la première réunion de haut niveau de ce type organisée en cinq ans. Nous attendons avec impatience des résultats concrets.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour son intervention. Elle nous rappelle que seule une solution des deux États, vivant en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières reconnues, le long des lignes de 1967, et ayant tous deux Jérusalem pour capitale, permettra de répondre aux aspirations légitimes des peuples israélien et palestinien et de garantir la sécurité de tous.

Cette solution a été définie par le droit international, les paramètres agréés et les résolutions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2334 (2016). Seule la mise en œuvre de ce cadre permettra une paix juste et durable dans la région. C'est sur ce constat réaliste que se fonde le soutien continu de la France et de ses partenaires européens à la solution des deux États.

Les faits sont clairs. L'adoption de la résolution 2334 (2016), il y a maintenant cinq ans, n'a pas permis d'empêcher la poursuite de la colonisation. Sur la période récente, la tendance positive de ces derniers mois a été remise en cause par des actions unilatérales. Premièrement, par la multiplication d'annonces en matière de colonisation après quelques mois de gel. La décision des autorités israéliennes de suspendre temporairement la création d'une nouvelle colonie à Atarout offre un sursis. Mais ce projet doit être définitivement abandonné. Je rappelle que s'il était mis en œuvre, il constituerait, comme pour Giv'at Hamatos, la création d'une nouvelle colonie à Jérusalem-Est pour la première fois depuis 25 ans. La France reste également préoccupée par les plans visant à étendre la zone E1.

La colonisation est contraire au droit international et ne fait qu'éloigner la perspective d'un règlement pacifique du conflit. La France ne reconnaîtra aucun changement aux lignes de 1967 autre que ceux agréés entre les parties. Tous les États doivent faire la distinction dans leurs échanges entre le territoire d'Israël et les territoires occupés de 1967.

Deuxièmement, cette année encore, le nombre de démolitions et d'expulsions atteint des records. Les violences commises par des colons envers des Palestiniens augmente. L'escalade en cours dans les territoires palestiniens est préoccupante : nous déplorons toute perte de vie humaine, et saluons par ailleurs la détermination affichée par les autorités israéliennes à lutter contre l'extrémisme des colons. Nous rappelons qu'Israël doit assurer la protection de tous les civils, y compris les Palestiniens, en vertu du droit international. Il doit également s'assurer à ce titre de l'utilisation proportionnée de la force par ses forces de sécurité. Il doit enfin veiller à ce que les responsables de crimes soient traduits en justice.

Troisièmement, la désignation de six organisations non gouvernementales (ONG) palestiniennes comme organisations terroristes constitue un nouveau

rétrécissement de l'espace pour la société civile en Palestine. Ces désignations, qui concernent notamment une ONG ayant reçu le prix des droits de l'homme de la République française en 2018, sont très préoccupantes.

Nous appelons enfin l'Autorité palestinienne à assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les territoires sous son contrôle, ainsi qu'à un renforcement de la gouvernance démocratique. Nous sommes préoccupés par les dérives observées ces derniers mois. La tenue des élections municipales en décembre rappelle l'importance d'élections générales permettant de renouveler la légitimité démocratique des institutions. Des institutions démocratiques fortes, fondées sur le respect de l'état de droit, sont en effet indispensables pour un État palestinien viable.

Face à ce constat, la communauté internationale doit agir pour inverser la tendance à l'œuvre. Cela passe d'abord par la consolidation du cessez-le-feu à Gaza, l'intensification de la réponse humanitaire et des efforts de reconstruction. La France salue l'action essentielle de l' Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et appelle à un sursaut des donateurs pour lui permettre de payer ses salaires de décembre. Les mesures prises par Israël en faveur du développement des territoires palestiniens doivent être approfondies.

Il est essentiel enfin de recréer un horizon politique pour la reprise des négociations entre les parties. C'est pourquoi la France est déterminée à œuvrer, avec ses partenaires, pour des mesures concrètes et réciproques visant à favoriser la confiance entre les parties. La France poursuivra ses efforts dans le cadre du groupe d'Amman, ainsi qu'avec le Conseil de sécurité et le Quatuor pour qu'ils jouent un rôle actif.

Monsieur le Président, avant de vous rendre la parole, je tiens à mon tour à vous féliciter pour cette présidence du mois de décembre, bien qu'elle ne soit pas terminée et je tiens à remercier aussi chaleureusement les cinq membres non permanents du Conseil qui nous quitteront le 31 décembre, pour le travail remarquable qu'ils ont effectué depuis deux ans.

Le Président : Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et je le remercie aussi pour ses mots aimables.

Mme Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé détaillé.

Une solution à la question dont nous sommes saisis ce matin se fait attendre depuis longtemps. Les souffrances des Palestiniens et l'injustice dont ils sont victimes depuis des décennies sont gravées dans le cœur et l'esprit de nombreuses personnes. Récemment, nous avons vu des fans de football manifester leur solidarité avec la juste cause palestinienne lors de la Coupe arabe, qui s'est tenue au Qatar. Saint-Vincent-et-les Grenadines continue d'être solidaire de l'État de Palestine à l'appui au droit international et elle est consciente que le monde observe et est en train de perdre confiance dans le Conseil de sécurité et dans l'ordre international fondé sur des règles parce que nous n'avons pas veillé au respect des règles que nous avons nous-mêmes adoptées.

Nous avons maintes fois réaffirmé la vision d'une solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967, avec les Palestiniens et les Israéliens vivant pacifiquement côte à côte. Il s'agit en effet d'une vision qui repose sur le droit international, la résolution 2334 (2016) et de nombreuses autres résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous rappelons une fois de plus qu'Israël doit mettre fin à ses actes d'agression, d'occupation et d'annexion. L'absence de progrès vers la solution des deux États est, en toute franchise, choquante.

Nous devons nous attaquer de toute urgence aux problèmes suivants : l'escalade des hostilités en Cisjordanie et à Gaza ; les déplacements forcés provoqués par les démolitions de maisons ; les restrictions excessives des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association dans tout le Territoire palestinien occupé ; les exécutions extrajudiciaires de Palestiniens ; la violence des colons ; les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les Palestiniens ; et la situation des réfugiés palestiniens.

Ce mois marque le cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2334 (2016). Depuis lors, comme nous l'avons entendu et comme nous le savons tous, la situation sur le terrain n'a fait que se détériorer, en raison du non-respect par Israël des obligations qui lui incombent. Encore une fois, nous réaffirmons que l'implantation de colonies dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international. En outre, nous sommes également préoccupés par les démolitions et les saisies de structures palestiniennes qui se poursuivent, et nous

condamnons ces actes. Ces pratiques doivent cesser. Il est temps que le Conseil de sécurité prenne des mesures concrètes pour mettre fin à l'occupation et parvenir à une solution négociée des deux États.

Nous restons particulièrement préoccupés par la situation à Gaza, qui est très précaire. Aujourd'hui plus que jamais, il faut une aide humanitaire et économique pour soutenir les communautés les plus vulnérables. Comme nous le savons, le siège de Gaza, qui dure depuis 14 ans, continue de détruire son économie, de restreindre la circulation des personnes et de limiter la fourniture des services de base, notamment de l'électricité, ce qui a des conséquences négatives sur les services médicaux et le fonctionnement des hôpitaux.

C'est pourquoi nous renouvelons notre appel aux autorités israéliennes pour qu'elles lèvent le blocus imposé à la bande de Gaza afin de permettre la reconstruction de la ville dans sa totalité.

Les réfugiés palestiniens au Moyen-Orient vivent également une situation désastreuse. La situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue d'empirer. Il n'est pas sûr que les salaires de décembre des membres du personnel, dont la plupart sont eux-mêmes des réfugiés, seront payés, et les réfugiés sont confrontés à une réduction drastique des services. Nous félicitons les donateurs qui se sont engagés à soutenir l'UNRWA, et nous appelons à un financement prévisible, en temps voulu, pour permettre à l'Office de mener à bien son action vitale.

En outre, comme nous l'avons déjà dit, nous restons profondément préoccupés par la désignation par Israël de six organisations de la société civile comme groupes terroristes. Avant de conclure, je voudrais également prendre note de la récente réunion virtuelle entre les États-Unis d'Amérique et l'Autorité palestinienne, consacrée à l'examen des questions économiques. Bien entendu, ce dialogue doit être fondé sur le droit international et aller dans le sens de la solution des deux États. Nous nous félicitons de toute collaboration à cette fin.

Comme il s'agit de la dernière déclaration de ma délégation en tant que membre élu du Conseil de sécurité et pour le mois de décembre, je tiens à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Abarry, de la manière dont vous et votre équipe avez dirigé les travaux du Conseil ce mois-ci, avec l'aide de la Division des affaires du Conseil de sécurité. Ce fut un honneur et un privilège pour mon équipe et moi-même de travailler avec tous les membres du Conseil au cours des deux dernières années, tant sur le plan professionnel que personnel.

Le Président : Je remercie la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour ses aimables paroles d'adieu.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, de son exposé circonstancié.

Je partage la profonde inquiétude du Coordonnateur spécial et des membres du Conseil de sécurité face à la poursuite des violences en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Cette année, le nombre de Palestiniens tués suite à l'usage de la force rien qu'en Cisjordanie est le triple du nombre enregistré en 2019 et 2020, et le nombre de blessés est encore plus élevé. Les attaques commises par les colons demeurent une importante source de préoccupation, comme le souligne le rapport du Secrétaire général.

Nous appelons toutes les parties, en particulier les autorités israéliennes compétentes, à tout mettre en œuvre pour inverser cette tendance. Les Israéliens et les Palestiniens ont le droit aux mêmes mesures de protection. Les forces de sécurité israéliennes doivent faire preuve de la plus grande retenue et s'abstenir de tout recours excessif à la force. Compte tenu de l'instabilité de la situation actuelle, il est urgent que tous les dirigeants en place rejettent la violence. Les attaques, les affrontements et les incitations à la violence ne feront qu'exacerber la méfiance et enfoncer toutes les parties dans la spirale du conflit.

Lorsqu'elle a été adoptée, la résolution 2334 (2016) était considérée comme une grande réalisation du Conseil et a suscité beaucoup d'espoir quant à la possibilité de faire avancer le dossier palestinien. Cependant, cinq ans après son adoption, aucun progrès n'a été accompli.

Au contraire, la situation s'est même aggravée. La perspective d'un règlement juste, durable et global du conflit semble désormais moins plausible qu'en 2016. Les tendances négatives sur le terrain se sont poursuivies, avec de nouvelles extensions des colonies de peuplement, démolitions, expulsions et violences. Jour après jour, ces tendances anéantissent l'espoir d'une solution prévoyant deux États, alors que cette solution bénéficie du soutien de la vaste majorité de la communauté internationale, y compris les 15 membres actuels du Conseil.

Nous avons souligné à maintes reprises que les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, n'avaient aucun fondement en droit, constituaient une violation flagrante du droit international et des résolutions de l'ONU et compromettaient systématiquement la possibilité de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant. Ce n'est pas l'absence de cadre juridique, mais l'absence de mise en œuvre qui entrave le règlement du conflit. Nous estimons que l'application de la résolution 2334 (2016) reste la seule voie possible et qu'il n'y a pas d'autre solution viable.

La sécurité d'Israël doit être respectée, mais il est dans l'intérêt de la sécurité d'Israël de mettre en œuvre la résolution 2334 (2016), ainsi que les autres résolutions pertinentes de l'ONU. Les activités de peuplement et le recours à la force contre des Palestiniens désespérés et défavorisés, au mépris du droit international et des résolutions de l'ONU, n'apporteront jamais une paix durable. Cela ne fera que provoquer plus de violence.

Si nous nous félicitons des récents échanges et de la coopération entre les responsables israéliens et palestiniens, nous estimons que, pour réaliser des progrès notables, le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne devront prendre de nouvelles mesures concrètes. Le Quatuor doit jouer un rôle important dans la promotion du processus de paix. Nous soutenons également toutes les initiatives proposées par les membres de la communauté internationale qui vont dans ce sens. Dans le même temps, nous nous félicitons vivement de tous les efforts humanitaires déployés par les organisations non gouvernementales, les organismes des Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et les acteurs internationaux pour aider les Palestiniens qui ont besoin d'assistance.

Nous sommes attristés par l'absence de progrès dans le dossier palestinien. Le Viet Nam ne siégera plus au Conseil l'année prochaine, mais notre espoir et notre engagement restent forts. Nous continuerons d'apporter notre soutien indéfectible à la lutte légitime du peuple palestinien et à ses droits inaliénables, ainsi qu'à la création de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, coexistant dans la paix aux côtés de l'État d'Israël, à l'intérieur des frontières sûres et internationalement reconnues sur la base de celles d'avant 1967 et d'un règlement négocié, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Enfin, puisqu'il s'agit de la dernière séance publique du Conseil de sécurité en 2021, nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter la délégation nigérienne, en particulier l'Ambassadeur Abarry et son équipe, de sa présidence réussie du Conseil pour le mois de décembre. Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements à tous les membres du Conseil de sécurité en 2020 et en 2021 et à tous les États Membres de l'ONU de leur étroite coopération et de l'appui précieux qu'ils nous ont apporté ces deux dernières années. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux sur les questions d'intérêt commun au cours des prochaines années.

Le Président : Je remercie le représentant du Viet Nam de ses aimables paroles.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial de son exposé sur le vingtième rapport détaillé du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Le rapport met en évidence des tendances inquiétantes dans toute la région, notamment la montée de la violence et de l'incitation à la violence sur plusieurs fronts. Nous appelons toutes les parties à condamner l'incitation à la violence, en tout temps et en tout lieu. La semaine dernière encore, nous avons été horrifiés par les attaques commises contre trois citoyens israéliens près de Naplouse, au cours desquelles un jeune homme a perdu la vie. Nous sommes de tout cœur avec la famille de Yehuda Dimentman. Nous appuyons pleinement le droit d'Israël d'assurer sa sécurité et de traduire en justice les auteurs de ces attaques.

Le rapport souligne également les risques graves qui pèsent sur la stabilité de la région et la nécessité d'apaiser les tensions. Il s'agit notamment de la crise financière à laquelle sont confrontés l'Autorité palestinienne et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, de la montée des tensions à Jérusalem-Est et à Cheik Jarrah à la suite de plusieurs attaques violentes et de l'augmentation des violences commises par les colons contre les Palestiniens. Nous appelons toutes les parties à prôner le calme et à prévenir un nouveau cycle de violence.

Le Royaume-Uni continue d'exhorter le Gouvernement israélien à mettre définitivement fin à l'expansion de ses colonies de peuplement et à ses activités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.

Les projets visant à faire avancer les activités de construction dans la zone E1 ainsi que les démolitions et expulsions touchant les populations palestiniennes de Jérusalem-Est et de la zone C mettent directement en péril la viabilité d'un futur État palestinien. La menace d'expulsion qui pèse sur les résidents de Cheik Jarrah risque également d'accroître la violence et l'instabilité.

Nous saluons la décision du Comité de planification du district de Jérusalem de reporter la construction de logements à Atarout au-delà des frontières de 1967. Nous exhortons les autorités israéliennes à ne pas donner suite à ces projets.

Nous ne devons pas oublier les conséquences néfastes de ce long conflit sur la population de Gaza. Comme le Ministre chargé du Moyen-Orient de notre pays l'a indiqué le 17 décembre dernier, le Royaume-Uni est fier d'avoir fourni 2,6 millions de dollars à l'UNICEF pour lancer son programme d'assistance pécuniaire à Gaza, adapté aux besoins des enfants, qui vise à aider les ménages vulnérables, en particulier les enfants, à accéder aux services de base.

Nous nous félicitons des progrès réalisés cette année pour améliorer les relations entre les parties et encourager un dialogue de haut niveau ministériel. Nous encourageons la poursuite des progrès à cet égard. Nous espérons que la coopération économique continuera de se renforcer, en faisant fond sur la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens prévue en novembre et, nous l'espérons, sur la réunion du Comité économique mixte palestino-israélien prévue au début de l'année prochaine.

À l'approche d'une nouvelle année, nous souhaitons vivement que les parties continuent de renforcer leur dialogue et que les tendances négatives dont nous avons entendu parler aujourd'hui soient inversées. Ce n'est que par le dialogue que nous pourrons renforcer la stabilité dans la région et jeter les bases de la paix. Le Royaume-Uni reste fermement attaché à une solution prévoyant deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale commune.

Avant de conclure mon intervention, je voudrais, Monsieur le Président, m'associer aux autres orateurs pour vous remercier, vous et le Niger, qui avez assumé la présidence au cours de ce mois chargé, ainsi que nos collègues estoniens, saint-vincentais et grenadins, tunisiens et vietnamiens et leurs équipes, pour la manière dont vous vous êtes acquittés de votre mandat au Conseil. Dag Hammarskjöld nous a rappelé que nous ne sommes pas autorisés à choisir le cadre de notre destin, mais que ce que nous y mettons est nôtre. Les collègues qui nous quittent se sont acquittés de leur mandat au Conseil d'une manière remarquable.

Le Président : Je remercie la représentante du Royaume-Uni de ses aimables paroles.

Mme Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie Tor Wennesland de son exposé détaillé et du rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Alors que le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la situation dans le territoire palestinien occupé pour la dernière fois cette année, cinq ans après l'adoption de la résolution 2334 (2016), il convient de faire le point sur cette question. Malgré les graves préoccupations soulevées à chaque séance du Conseil cette année au sujet des activités de peuplement d'Israël, Israël continue de planifier et d'étendre ses colonies de peuplement, et on estime que 800 000 personnes sont désormais logées dans des colonies de peuplement illégales.

Je réitère l'appel lancé par l'Irlande à Israël pour qu'il cesse toutes les activités de peuplement, notamment dans les zones sensibles de E1, d'Atarout et de Giv'at Hamatos. Les faits sont clairs : les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et compromettent gravement la viabilité d'une solution prévoyant deux États. L'Irlande assure le Conseil de sécurité de son attachement au principe de différenciation et à la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

En 2021, un nombre record de Palestiniens ont également été touchés par des démolitions, des expulsions et des confiscations. Une fois de plus, les familles palestiniennes de Silwan, de Cheik Jarrah et d'Oualaja sont confrontées à une échéance juridique imminente. Rien qu'à Jérusalem-Est, 121 enfants ont été touchés par des démolitions et des confiscations cette année. Comme l'a souligné le Secrétaire général, les démolitions et les expulsions forcées suscitent de vives inquiétudes quant au risque de transfert forcé.

La nette recrudescence de la violence dans tout le territoire palestinien occupé cette année, ainsi que son intensité croissante, sont extrêmement préoccupantes. Les actes de violence commis par des colons sont profondément inquiétants, et les responsables des attaques doivent en répondre. En 2021, les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie ont tué 72 Palestiniens, dont 17 enfants, à l'aide de balles réelles. Le recours disproportionné à des tirs à balles réelles par les forces

de sécurité israéliennes est inacceptable. Nous sommes profondément préoccupés par la montée de la violence en Cisjordanie, notamment les attaques à Jérusalem et les meurtres de civils. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes. Nous sommes préoccupés par la menace qui pèse sur la sûreté et la sécurité des populations palestiniennes et israéliennes et par les incitations à la violence de la part de groupes terroristes.

Cette année, nous avons été témoins de la plus grave escalade des hostilités depuis 2014, qui a entraîné la mort de plus de 200 personnes, dont plus de 60 enfants. Sept mois plus tard, le cessez-le-feu reste fragile. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a confirmé que plus de la moitié des enfants dans la bande de Gaza ont besoin d'un soutien en matière de santé mentale. Chaque enfant a un droit inné à la sécurité, à la protection et au développement. Pour les enfants palestiniens, ces droits sont violés quotidiennement.

Dans la déclaration que nous avons prononcée dans cette salle le mois dernier (voir S/PV.8913), nous avons clairement exprimé notre vive préoccupation quant à la désignation récente par Israël de six organisations de la société civile palestiniennes comme organisations terroristes. L'engagement de l'Irlande à appuyer la société civile et les défenseurs des droits de la personne reste inébranlable.

Nous nous félicitons de la première phase des élections municipales palestiniennes en Cisjordanie et nous attendons avec intérêt la seconde phase. L'Irlande demeure convaincue que des élections nationales palestiniennes sont essentielles pour renouveler la légitimité des institutions nationales. La situation financière de l'Autorité palestinienne est préoccupante, et nous recommandons d'appuyer l'Autorité palestinienne et de renforcer sa coopération économique avec Israël.

Nous appuyons fermement l'action vitale que mène l'UNRWA au profit des réfugiés palestiniens et nous appelons les autres à faire de même et à veiller à ce que l'UNRWA ait les moyens financiers de s'acquitter pleinement de son rôle, qui est également essentiel à la stabilité régionale.

Qu'il me soit permis d'insister à nouveau sur la nécessité de redoubler d'efforts, notamment dans le cadre du Quatuor pour le Moyen-Orient, avec et entre les parties et avec les principaux acteurs régionaux, afin de progresser vers une solution au conflit prévoyant deux États. C'est la seule façon de mettre fin à l'occupation et de concrétiser notre vision commune de deux États, Israël et la Palestine, vivant dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États.

Le Conseil de sécurité a également une responsabilité particulière, étant donné son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies et du fait que cette question figure à l'ordre du jour de l'ONU depuis 1948. L'Irlande est prête à jouer son rôle, et cette question restera une priorité pour le restant de notre mandat au Conseil.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance officielle de l'année, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour la façon remarquable dont vous avez dirigé le Conseil au cours du dernier mois de votre mandat. Je voulais également faire mes chaleureux adieux aux autres collègues qui nous quittent, à savoir l'Estonie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam. Si je puis me permettre de répondre à la belle prose du représentant des États-Unis d'Amérique et de la représentante du Royaume-Uni, je voudrais terminer par une citation, d'un poète irlandais, bien sûr, W. B. Yeats, qui a dit :

> « Pensez où la gloire de l'homme commence et se termine, et dites que ma gloire était que j'ai eu de tels amis ».

Le Président : Je remercie la représentante de l'Irlande de ses aimables paroles.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

L'Estonie partage les préoccupations concernant l'escalade des tensions en Cisjordanie, qui rend la situation de plus en plus instable. Nous condamnons fermement les attaques terroristes et les actes de violence contre des civils, notamment la fusillade meurtrière de jeudi dernier près de Naplouse. Nous sommes également préoccupés par la multiplication des actes de violence mettant en cause des colons. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir d'incitation à la violence et d'actes de provocation.

Deuxièmement, nous restons préoccupés par la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes, des démolitions et des expulsions, car ces actes sont contraires au droit international. Nous prenons note de la récente décision des autorités israéliennes de reporter

l'approbation d'un projet d'environ 9 000 logements à Atarout, et nous demandons instamment à Israël d'arrêter définitivement tous les projets d'implantation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est.

Le rapport du Secrétaire général mentionne une autre tendance inquiétante : l'augmentation des restrictions imposées par Israël et l'Autorité palestinienne à la liberté d'expression, au droit de réunion pacifique et au droit d'association, qui comprennent des détentions arbitraires. Nous appelons les autorités palestiniennes à garantir la liberté d'expression des défenseurs des droits de l'homme et des manifestants, et à assurer la protection des témoins dans le procès pour le meurtre de Nizar Banat. Nous prenons également au sérieux l'inscription de six organisations non gouvernementales palestiniennes sur la liste des organisations terroristes établie par les autorités israéliennes. La jouissance par la société civile de ses libertés fondamentales est essentielle à la démocratie et à la promotion des efforts de paix entre Israéliens et Palestiniens.

Sur une note positive, nous nous félicitons de l'augmentation des échanges entre les autorités israéliennes et palestiniennes. Espérons qu'ils seront suivis de mesures plus concrètes, notamment celles visant à améliorer la stabilité économique et institutionnelle de l'Autorité palestinienne.

Troisièmement, nous saluons l'organisation de la première phase des élections municipales palestiniennes le 11 décembre. Il est à espérer qu'elle sera bientôt suivie d'une deuxième phase dans les autres municipalités, ainsi que d'élections nationales. Nous espérons voir la reprise des efforts en faveur de la réconciliation intra-palestinienne, qui reste également essentielle pour parvenir à une solution durable au conflit israélo-palestinien.

En ce qui concerne Gaza, nous notons avec satisfaction les récentes mesures prises par Israël pour assouplir les restrictions sur la circulation des biens vers Gaza et appelons à des améliorations supplémentaires pour permettre les déplacements vers et depuis Gaza, tout en tenant compte des préoccupations d'Israël en matière de sécurité.

Je voudrais une fois de plus appeler les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui compromettent la solution des deux États et à prendre des mesures pratiques pour améliorer la coopération. Je tiens également à féliciter le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, pour les efforts qu'il continue de déployer, avec les principaux partenaires internationaux, afin de créer des conditions favorables à la reprise de négociations constructives.

Avant de terminer, Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter et vous remercier, ainsi que le Niger, pour l'excellence de votre présidence au cours du mois de décembre. Étant donné qu'il s'agit, je l'espère, de ma dernière réunion officielle en tant que membre du Conseil de sécurité, je voudrais également saisir cette occasion pour remercier Mme Hasmik Egian, son équipe et le Secrétariat de l'aide et de la coopération exceptionnelles dont nous avons bénéficié au cours des deux dernières années, ainsi que tous mes collègues du Conseil, tant les membres élus que les membres permanents, qui nous ont vraiment donné le sentiment de faire partie de la famille. J'utilise ce mot sincèrement. Bien que nous n'ayons pas toujours été d'accord, j'apprécie vraiment les relations personnelles que nous avons eues ici, et ce fut un honneur et une grande expérience de siéger au Conseil. Lorsque nous aurons quitté le Conseil, je promets que nous serons guidés par les mêmes principes et que nous continuerons d'œuvrer pour faire de ce monde un monde meilleur et plus sûr.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Estonie de sa déclaration et de ses aimables paroles.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé sur le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016). Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'appréciation de la Tunisie pour les efforts déployés par le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial afin de promouvoir la paix au Moyen-Orient.

Les résolutions du Conseil de sécurité ne sont toujours pas appliquées et les parties concernées ne sont toujours pas contraintes de les respecter, en violation de la Charte des Nations Unies. C'est la principale raison pour laquelle la situation au Moyen-Orient reste l'otage de tensions et d'instabilité, prolongeant ainsi plus de sept décennies d'occupation accompagnée de meurtres, de déplacements et de répression des Palestiniens, et de la violation de leurs droits les plus fondamentaux, sans parvenir à une solution à la question de Palestine et au conflit arabo-israélien en général.

Le rapport du Secrétaire général signale l'ampleur des violations commises par les autorités d'occupation contre cette résolution 2334 (2016). Elles persistent à poursuivre leurs pratiques agressives contre les citoyens palestiniens dans les territoires occupés sans aucun sens

des responsabilités, démontrant une fois de plus comment les forces d'occupation ignorent les résolutions de la légitimité internationale.

La résolution 2334 (2016) a été adoptée il y a cinq ans, et des dizaines de résolutions et d'initiatives internationales et régionales ont été adoptées avant elle. Depuis, il n'y a eu aucun progrès en ce qui concerne la fin des activités de colonisation, des saisies de terres et des démolitions de logements ; l'arrêt des mesures visant à modifier la composition démographique et le statut juridique et historique des territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est ; l'arrêt des violences contre les civils ; ou la reprise des négociations conformément aux résolutions de la légitimité internationale et aux mandats convenus.

Face aux violations flagrantes des droits du peuple palestinien par la Puissance occupante, la Tunisie appelle une nouvelle fois la communauté internationale et le Conseil de sécurité à assumer pleinement leurs responsabilités et à veiller à ce que la Puissance occupante respecte ses obligations en vertu du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Nous réaffirmons la nécessité de protéger les civils palestiniens contre les violences perpétrées par les colons et les forces d'occupation, qui font un usage excessif de la force, notamment contre les femmes et les enfants. Des civils palestiniens sans défense sont régulièrement attaqués. Des restrictions sont imposées à leur liberté d'expression et d'organisation. Les organisations de la société civile palestinienne sont prises pour cible, et six d'entre elles ont été classées comme organisations terroristes.

Combien de temps cette violence et cette escalade des tensions vont-elles durer du fait des pratiques d'occupation, telles que celles menées en mai ? Nous devons nous attaquer aux causes profondes de cette situation, à savoir l'occupation.

Il ne peut y avoir de sécurité et de stabilité dans la région sans une paix juste et globale qui rétablisse les droits légitimes du peuple palestinien et lui permette de jouir de sa liberté et de sa dignité dans un État souverain indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Les modalités d'une telle solution sont bien connues. Il existe de nombreuses résolutions de l'ONU à cet effet. Des efforts doivent maintenant être déployés à l'échelle internationale pour garantir le respect et l'application de ces résolutions afin de lancer des négociations sérieuses, crédibles et assorties d'échéances pour parvenir à un règlement juste et global.

À cet égard, nous réitérons l'appel de la Tunisie en vue de la convocation d'une conférence internationale dans les règles, avec la participation de toutes les parties concernées, pour lancer un véritable processus de paix sur la base du droit international, des résolutions de l'ONU, des paramètres pertinents et de l'Initiative de paix arabe. Nous espérons que le Quatuor pour le Moyen-Orient continuera d'œuvrer en faveur de la paix et intensifiera ses efforts pour sortir le processus de paix de l'impasse actuelle.

Compte tenu de la détérioration de la situation socioéconomique et humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, nous appelons les donateurs internationaux à accroître leur appui économique et humanitaire à la Palestine. Nous appelons également la communauté internationale à contraindre les autorités d'occupation à lever les restrictions à la liberté de mouvement et à mettre fin au blocus imposé à Gaza.

Nous soulignons le rôle vital de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit une assistance à environ 5,5 millions de réfugiés palestiniens et contribue à la stabilité dans la région, et la nécessité de renforcer l'appui qui lui est apporté.

Pour conclure, nous réaffirmons le soutien indéfectible et fondé sur les principes de la Tunisie aux droits du peuple palestinien, qui sont imprescriptibles. Nous poursuivrons nos efforts pour parvenir à une paix durable et globale.

Puisqu'il s'agit de la dernière réunion à laquelle la Tunisie prend part en tant que membre du Conseil de sécurité, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre direction compétente du Conseil ce mois-ci. Je remercie tous les collègues et les délégations des États Membres pour leur coopération et leurs échanges constructifs au cours des deux dernières années, malgré toutes les difficultés et les problèmes auxquels le Conseil a dû faire face. Je remercie également le secrétariat du Conseil, dirigé par Mme Hasmik Egian, et tous ses collègues pour leur assistance et leur coopération, et je souhaite plein succès aux nouveaux États Membres qui siégeront au Conseil à partir du 1er janvier 2022. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à coopérer avec tous les États Membres en ce qui concerne toutes les questions, au service de la paix et de la sécurité et à l'appui du multilatéralisme.

Le Président: Je remercie le représentant de la Tunisie de ses aimables paroles.

Mme Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland pour son exposé et pour le vingtième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Une fois encore, l'exposé d'aujourd'hui décrit des tendances profondément inquiétantes marquées par des activités de peuplement, des démolitions, des expulsions et la violence, qui se poursuivent sans relâche. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien d'arrêter et d'inverser ces tendances. Les colonies de peuplement israéliennes sont illégales au regard du droit international. L'expansion des colonies de peuplement à l'intérieur et autour de Jérusalem et dans la zone C contribue à saper les perspectives d'un futur État palestinien d'un seul tenant.

La décision d'Israël de ne pas approuver – dans l'immédiat – l'implantation de colonies de peuplement à Atarout est un pas dans la bonne direction, mais les médias ont récemment fait état de plans d'implantation de colonies de peuplement à Beït Safafa, Cheik Jarrah, Dahiat el-Barid/Beït Hanina et Sour Baher, ce qui est préoccupant.

Le rapport qui a été présenté aujourd'hui décrit la violence qui sévit au quotidien dans tout le Territoire palestinien occupé, notamment les affrontements entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes, les niveaux élevés de violences liées aux colons, les attaques de Palestiniens contre des Israéliens et le recours à la force meurtrière par les forces de sécurité israéliennes contre des Palestiniens. Nous condamnons tous ces actes de violence. Il faut y mettre fin.

Nous sommes particulièrement inquiets pour les enfants, qui font l'objet de violences et de menaces – y compris sur le chemin de l'école – de la part de colons et, semble-t-il, des forces de sécurité israéliennes. Les responsables d'actes de violence doivent en répondre. Israël a la responsabilité de protéger tous les civils contre la violence, y compris les enfants, et de faire respecter leur droit à l'éducation.

La Norvège reste également préoccupée par la situation financière de l'Autorité palestinienne. Une économie palestinienne viable est de la plus haute importance, tant pour l'édification de l'État à long terme que pour la nécessité immédiate d'assurer la stabilité. Nous constatons avec satisfaction que les hauts responsables israéliens et palestiniens ont intensifié les échanges à cet égard.

Par ailleurs, nous nous félicitons des informations faisant état de progrès dans la mise en œuvre des recommandations issues des réunions du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et du Quatuor pour le Moyen-Orient, qui se sont tenues à Oslo en novembre. Pour ne donner que quelques exemples, plus de biens et de matériaux entrent désormais dans Gaza, le nombre total de permis délivrés aux commerçants de Gaza a augmenté pour passer à 10 000, les parties se sont mises d'accord sur tous les aspects techniques du passage à un système numérique de collecte de la taxe sur la valeur ajoutée et une nouvelle conduite d'eau a été mise en place, qui permet d'acheminer 5 millions de mètres cubes d'eau supplémentaires dans le centre de Gaza, améliorant ainsi la qualité de l'eau.

La Norvège se félicite également de l'accord conclu entre l'Union européenne et les autorités palestiniennes et israéliennes en vue d'envoyer des conteneurs par le point de passage King Hussein/Allenby Bridge, limitrophe de la Jordanie. Nous nous félicitons de la décision du Qatar de poursuivre son assistance jusqu'en 2022 et du soutien financier supplémentaire de 100 millions de dollars accordé par l'Algérie à l'Autorité palestinienne.

Nous félicitons l'Autorité palestinienne d'avoir organisé le premier tour des élections locales le 11 décembre. Il est désormais impératif que le second tour des élections se tienne comme prévu en mars 2022. Les Palestiniens méritent de jouir de la démocratie et de l'état de droit, dans un contexte de sécurité et d'égalité des droits et des chances pour tous. L'absence d'élections nationales régulières affaiblit la légitimité de l'Autorité palestinienne et il est urgent de la renforcer.

Enfin, je tiens à réaffirmer que la Norvège continue de soutenir et de croire en la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), du droit international et des paramètres convenus au niveau international.

Avant de conclure, je tiens aussi à féliciter le Niger pour sa présidence réussie de ce mois et à remercier tous les collègues sortants pour leur excellent travail et leur coopération cette année.

Le Président : Je remercie la représentante de la Norvège de ses aimables paroles.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland pour son exposé sur l'application de la résolution 2334 (2016).

La résolution 2334 (2016) a été adoptée par le Conseil pour réaffirmer l'engagement ferme de la communauté internationale à prévenir l'affaiblissement de la solution des deux États. Elle appelle les parties à prévenir tous les actes de violence visant des civils ; souligne que toutes les activités de peuplement doivent cesser ; et insiste sur la nécessité de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final.

Les derniers événements sur le terrain, tels que présentés dans le dernier rapport du Secrétaire général, montrent que la résolution 2334 (2016) n'est pas encore pleinement appliquée dans la lettre et l'esprit. Les attaques violentes contre les civils palestiniens et israéliens se sont poursuivies au cours de la période considérée, de même que les actes de destruction, de provocation et d'incitation. Nous condamnons tous ces actes.

Le risque pour des familles palestiniennes de se faire expulser de Cheik Jarrah reste élevé. Les tensions continuent de régner sur les lieux saints à Jérusalem. Les activités de peuplement ont repris après une brève interruption. Nous appelons les parties à prendre immédiatement des mesures concrètes pour inverser ces tendances négatives. Les actions unilatérales qui modifient indûment le statu quo sur le terrain posent de graves problèmes et compromettent la viabilité de la solution des deux États. Il faut s'abstenir de telles actions dans l'intérêt de la paix et de la stabilité.

Les parties doivent plutôt prendre des mesures constructives permettant de créer des conditions propices à la reprise des pourparlers de paix. Nous sommes conscients que certaines mesures ont récemment été prises à cet égard. Le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne ont ouvert une voie de communication. Des mesures ont été prises pour stabiliser la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne et améliorer les conditions socioéconomiques des Palestiniens, notamment par l'assouplissement progressif des restrictions dans la bande de Gaza concernant les produits de base et les matériaux de construction et l'augmentation du nombre des permis de travail délivrés aux Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza.

L'aboutissement des pourparlers sur l'échange de prisonniers contribuerait à faire avancer davantage le processus. Nous encourageons tout le monde à faire fond sur ces mesures et à créer plus de cadres de coopération, qui pourraient contribuer à combler le déficit de confiance.

Il est bien connu que l'Inde a toujours été favorable à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Nous pensons qu'une paix durable et à long terme entre les peuples israélien et palestinien ne peut être obtenue que par la solution des deux États, qui implique la création d'un État de Palestine souverain, viable et indépendant à l'intérieur de frontières reconnues et mutuellement acceptées, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Il est possible de répondre tant aux aspirations légitimes du peuple palestinien à un État qu'aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité par un dialogue franc et direct entre Israël et la Palestine, fondé sur le cadre convenu au niveau international. Nous réaffirmons qu'il n'y a pas d'autre option que des négociations de paix directes entre les parties.

Il y a 30 ans, la communauté internationale a contribué à ouvrir une voie de communication pour des pourparlers directs entre Israël et la Palestine par la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Un effort similaire s'impose aujourd'hui pour sortir de l'impasse actuelle. L'Inde est prête à appuyer tous les efforts visant à reprendre les négociations directes et à contribuer au succès du processus de paix afin de réaliser la solution des deux États.

Avant de conclure mon intervention, je voudrais vous faire part de notre profonde gratitude, Monsieur le Président, ainsi qu'au Niger, pour votre présidence, et remercier tous les membres sortants. Nous leur souhaitons plein succès.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Inde de ses aimables paroles.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, de son exposé.

Dans deux jours, nous célébrerons le cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2334 (2016). Malheureusement, la résolution n'est toujours pas appliquée à ce jour. Non seulement les activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé n'ont pas cessé, mais elles continuent de s'étendre. Cette année, dans la zone C en Cisjordanie, des appels d'offres ont été lancés pour plus de 3 300 logements, soit près du double de

ceux qui ont été lancés en 2020. Au total, 835 structures palestiniennes ont été démolies et 1 044 Palestiniens ont été déplacés en conséquence, un nombre record depuis 2016. La Chine est profondément préoccupée par cette situation. Les activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé constituent une violation du droit international, compromettent la continuité du territoire palestinien occupé, compriment l'espace vital des Palestiniens et continuent de mettre en péril la perspective de la solution des deux États. Nous exhortons une nouvelle fois Israël à cesser toutes les activités de peuplement et à revenir sur la voie de la solution des deux États, conformément à la résolution 2334 (2016).

Les conditions de sécurité dans le territoire palestinien occupé sont préoccupantes. Cette année, les opérations militaires et de police en Cisjordanie ont fait un grand nombre de victimes palestiniennes. La violence des colons israéliens s'est intensifiée et les attaques sont fréquentes. Les tensions observées près de Naplouse la semaine dernière ont une fois de plus tiré la sonnette d'alarme. Nous exhortons toutes les parties à rester calmes, à faire preuve de retenue, à s'abstenir de toute mesure susceptible d'entraîner une nouvelle escalade, à éviter de blesser des civils et à œuvrer de concert pour désamorcer la situation.

Israël doit s'acquitter effectivement des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire, assurer la sécurité des personnes et de leurs biens dans le territoire occupé, mener des enquêtes approfondies sur les attaques commises par les colons et sur les actes de violence commis contre les civils et traduire les responsables en justice. Dans le même temps, le droit à l'existence d'Israël et ses préoccupations légitimes en matière de sécurité doivent être respectés.

Le produit intérieur brut par habitant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza diminue depuis des années. L'Autorité palestinienne est confrontée à une crise financière. Après le conflit du mois de mai, il est urgent que Gaza se relève et se reconstruise. La population du territoire palestinien occupé vit dans la misère. La communauté internationale doit agir de toute urgence pour fournir une aide à la Palestine par de multiples canaux et appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans ses efforts de secours et d'assistance. Israël doit faciliter davantage l'accès de l'aide humanitaire et des matériaux de reconstruction et lever le blocus imposé à Gaza et le siège de Gaza dans les meilleurs délais.

La Chine s'est toujours souciée du sort du peuple palestinien. Nous avons fourni à plusieurs reprises une aide à la Palestine et à l'UNRWA, notamment sous forme de transferts de fonds, de fournitures pour lutter contre la pandémie et de doses de vaccin contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous ferons don de 1,5 million de doses de vaccin supplémentaires à la Palestine. Nous fournirons 500 000 doses de vaccin à la population de Gaza, en partenariat avec l'Égypte, et 200 000 doses à l'UNRWA.

La question palestinienne a toujours été au cœur de la question du Moyen-Orient. La communauté internationale doit rester sur la voie de la solution des deux États et redoubler d'efforts pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du principe de l'échange de territoires contre la paix et d'autres consensus internationaux. Nous ne devons pas permettre que l'année 2022 soit une autre année perdue. Nous espérons que la Palestine et Israël saisiront l'occasion offerte par les récents contacts de haut niveau pour poursuivre sur cette lancée, rétablir progressivement la confiance mutuelle et relancer rapidement le dialogue sur un pied d'égalité.

Nous appelons à l'intensification des efforts internationaux en faveur de la paix et nous sommes favorables à ce que l'ONU, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et les pays qui ont de l'influence jouent un rôle plus actif. Le Conseil de sécurité doit également assumer ses responsabilités, avoir davantage conscience de l'urgence de la situation et œuvrer activement à un règlement juste et durable de la question palestinienne.

Dernier point, mais non des moindres, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Niger, et en particulier pour vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur Abarry , de votre excellent travail durant votre présidence ce mois-ci. Je remercie également l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam de leurs efforts et de leurs contributions pendant leur mandat en tant que membres du Conseil.

Le Président : Je remercie le représentant de la Chine de ses aimables paroles.

M. de La Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, de son exposé.

Cette semaine marque le cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2334 (2016), qui visait notamment à mettre fin à l'expansion des colonies de

peuplement. Après avoir examiné les rapports périodiques du Secrétaire général sur la mise en œuvre de cette résolution et écouté les exposés y relatifs, il est clair qu'il reste beaucoup à faire.

Aujourd'hui, quelque 800 000 colons israéliens vivent dans des colonies de peuplement, soit une augmentation de 53 % au cours des cinq dernières années. On continue de construire des logements qui compromettent la continuité géographique du territoire palestinien. Par ailleurs, le taux de démolitions en 2021 a été le plus élevé depuis 2009.

Ces colonies de peuplement constituent une violation du droit international, font obstacle à la solution des deux États et compromettent les perspectives d'une paix durable. Le Mexique exhorte Israël à cesser de construire des nouveaux logements, ainsi que de confisquer et de démolir des biens palestiniens et d'en expulser les habitants. Nous sommes en faveur du plein respect des obligations juridiques énoncées dans la résolution 2334 (2016).

L'exposé présenté par le Coordonnateur spécial met en évidence l'instabilité qui persiste sur le terrain et l'augmentation de la violence en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Tant les affrontements fréquents entre les forces de l'ordre israéliennes et les civils palestiniens que ceux entre les colons et les Palestiniens sont inacceptables. Ces deux dernières années, 540 attaques commises par des colons ont été enregistrées. Rien que la semaine dernière, des actes de violence ont été commis à nouveau dans la périphérie de Naplouse. Nous condamnons également les actes qui portent atteinte au statut des Lieux saints en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Nous notons également qu'en 2021, au moins 341 mineurs palestiniens ont été détenus par les forces de l'ordre israéliennes, et que nombre d'entre eux ont subi des mauvais traitements et n'ont pas accès à un avocat. Nous condamnons ces actes et nous rappelons que la détention de mineurs doit être une mesure exceptionnelle et doit, bien entendu, respecter les normes internationales en matière de justice pour mineurs.

D'autre part, nous exprimons notre consternation face à la réduction de l'espace démocratique pour la société civile, tant par Israël que par l'Autorité palestinienne. Nous soulignons l'importance de respecter les libertés fondamentales et de créer des espaces propices au plein exercice de la liberté d'expression et d'association.

Nous saluons la poursuite de la procédure judiciaire visant à clarifier les faits entourant la mort du militant Nizar Banat, en attendant l'identification et le procès des responsables. Nous saluons également l'organisation des élections locales qui se sont tenues le 11 décembre dans 154 localités de Cisjordanie, mais nous exhortons à nouveau l'Autorité palestinienne à organiser des élections législatives dans les meilleurs délais.

Nous nous félicitons de la coopération entre les autorités israéliennes et palestiniennes pour les questions civiles et de sécurité, ainsi que des échanges commerciaux entre la Jordanie et l'Autorité palestinienne. Nous nous félicitons également des mesures de renforcement de la confiance prises à Gaza, telles que la délivrance de permis aux travailleurs palestiniens, l'approvisionnement en eau potable et l'assouplissement des restrictions. Toutefois, l'économie continue de se détériorer fortement et il est impératif de lever le blocus de la bande de Gaza.

En tant que pays attaché au règlement pacifique des différends, nous réaffirmons que, dans le cadre de son action au sein du Conseil de sécurité, le Mexique est favorable à une solution globale et définitive au conflit israélo-palestinien, sur la base du principe des deux États, qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et permette la consolidation d'un État palestinien politiquement et économiquement viable à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, ainsi qu'à un statut spécial pour Jérusalem, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Nous appelons donc à une impulsion décisive en faveur de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), afin d'atteindre les objectifs fixés il y a cinq ans.

En conclusion, puisqu'il s'agit de la dernière séance d'information prévue pour ce mois, je me joins à mes collègues pour remercier chaleureusement la présidence nigérienne pour le bon déroulement des travaux du Conseil ce mois-ci. Au nom de mon pays et de ma délégation, je salue et je remercie l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam pour les précieuses contributions au cours des deux dernières années au Conseil de sécurité. Sur le plan personnel, ce fut un réel plaisir de travailler avec eux.

Le Président : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et de ses mots aimables à notre endroit.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Niger.

Je voudrais remercier M. Tor Wennesland de son exposé détaillé sur la situation qui prévaut au Moyen-Orient. Ma délégation a suivi avec grand intérêt l'exposé du Coordonnateur spécial et elle a pris note des observations du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Durant les deux ans de son mandat au Conseil, le Niger n'a eu de cesse de déplorer l'absence de mesures effectives en vue de l'application de cette importante résolution. Les éléments inquiétants mis en évidence par le dernier rapport du Secrétaire général renforcent notre déception sur cet état de fait. Au nombre de ces éléments figure la poursuite effrénée de l'expansion des colonies israéliennes sur les terres palestiniennes, notamment à travers la délivrance accélérée de permis de construire en Cisjordanie occupée et dans des zones de Jérusalem-Est, mettant ainsi en péril la continuité territoriale d'un futur État palestinien avec ces zones.

Il est grand temps que la communauté internationale et le Conseil de sécurité abandonnent leur attitude attentiste qui consiste à réitérer les positions de principe et autres professions de foi pendant qu'au même moment, la perspective d'un État palestinien indépendant et la solution des deux États s'éloignent de plus en plus. Nous devons enfin agir de manière décisive pour sauver le processus de paix israélo-palestinien, dont la condition *sine qua non* reste, on le sait tous, l'arrêt de l'occupation des terres palestiniennes par Israël. En effet, c'est bien la poursuite de cette politique abjecte d'expropriation des terres palestiniennes qui occasionne à chaque fois des expulsions, des destructions et des déplacements forcés de civils palestiniens, et qui conduit aux escalades du type de celle qui a engendré, cette année, des confrontations particulièrement meurtrières entre ces deux peuples.

À ce stade de mon propos, je voudrais évoquer deux autres éléments tout aussi inquiétants, également soulignés dans le rapport du Secrétaire général, et qui caractérisent la politique menée par Israël, Puissance occupante, dans les territoires palestiniens. Il s'agit de la poursuite des démolitions de structures palestiniennes et de la recrudescence des violences des colons contre les civils palestiniens. Au 6 décembre, on dénombrait pas moins de 835 structures palestiniennes démolies par les autorités israéliennes, très souvent sur la base de règlements militaires dont le caractère illégal en vertu du droit international n'est plus à démontrer. Ces démolitions auront occasionné, au cours de cette année seulement, le déplacement d'environ 1044 personnes, soit le nombre de déplacés le plus élevé depuis 2016.

Au désespoir et à la désolation des familles entières mises dans la rue s'ajoutent les persécutions et les attaques contre les populations palestiniennes de la part des colons israéliens, qui bénéficient, dans leurs agissements, de la protection des forces publiques israéliennes. Cette violence des colons a atteint des proportions inquiétantes depuis 2017, avec plusieurs palestiniens tués par balles réelles et plusieurs autres blessés dans des incidents violents impliquant les colons.

Toutes ces pratiques illégales et impitoyables de la Puissance occupante dans les territoires palestiniens occupés ont fini, au fil du temps, par devenir l'obstacle majeur au retour de la confiance et de la coexistence pacifique entre les deux peuples, et un véritable frein au progrès vers l'unique solution qui vaille, c'est-à-dire la solution des deux États.

Par ailleurs, le Niger espère que dans la perspective d'un retour à la table des négociations entre Israéliens et Palestiniens, les différentes factions palestiniennes gagneront à se réconcilier afin d'aborder ces échéances dans l'unité. Ceci ne peut se faire qu'à travers l'organisation d'élections générales crédibles, qui contribueront à paver le chemin de la paix. Nous appelons la communauté internationale à soutenir les Palestiniens dans cette dynamique porteuse, en vue d'un retour rapide à la table des négociations pour la solution des deux États.

La situation socio-économique et humanitaire dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés représente une autre source de préoccupation si justement abordée par le rapport du Secrétaire général. En effet, la tension qui prévaut à Gaza, véritable prison à ciel ouvert, traduit le profond désespoir d'une population qui subit les pires formes de brimades, de privations et d'humiliations, du fait du blocus prolongé imposé par Israël. Avec l'une des densités les plus élevées au monde, et confrontée à l'extrême pauvreté, au chômage, à l'insécurité alimentaire ainsi qu'à une multitude de défis humanitaires induits par la dernière guerre, la bande de Gaza réunit aujourd'hui tous les critères d'une zone invivable.

La situation en Cisjordanie demeure quant à elle préoccupante, notamment en raison de la récession économique découlant des années de stagnation des activités, de la baisse des investissements, du déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne ainsi que des

prélèvements qu'Israël continue d'opérer sur les recettes publiques palestiniennes. C'est pourquoi, vu son importance cruciale dans l'assistance aux populations palestiniennes prises en otage par Israël, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient mérite d'être soutenu et ses activités financées. Nous appelons à cet égard, la communauté internationale à se montrer encore plus généreuse, en décaissant les montants promis pour permettre à cet office de poursuivre la fourniture de ses services essentiels notamment en ce temps de pandémie de COVID-19.

Pour conclure, ma délégation rappelle que la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) reste un vrai test à l'autorité du Conseil et à sa capacité à faire respecter ses propres résolutions, s'agissant d'Israël.

Il est temps d'agir pour la création d'un État palestinien souverain, indépendant et viable, car le maintien du statu quo consacrera la perpétuation de la haine, de la violence et le triomphe inacceptable de la loi du plus fort. Ce serait aussi l'illustration la plus révoltante de la faillite du système international à protéger les plus faibles de la tyrannie des plus puissants, en même temps qu'une violation flagrante des idéaux et principes énoncés dans la Charte de l'Organisation.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'oratrices ni d'orateurs inscrits sur ma liste. Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 12 h 05.